

Devenir Acteur PRAP secteur sanitaire et social (PRAP 2S) « Prévention des Risques liés à l'Activité Physique » Sanitaire et médico-social

Prérequis : Aucun

Public : Tout salarié

Délai d'accès : En inter selon un calendrier de programmation - En intra avec une intervention garantie sous un délai de 8 semaines selon les besoins

Accessibilité : Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Vous êtes en situation de handicap ? Contactez notre référent handicap Mme BEURGUET - 05 49 43 86 68.

CONDITION DE REUSSITE DE LA DEMARCHE PRAP

- Engagement de l'entreprise : pour être efficace, la formation PRAP doit être soutenue par l'encadrement.
- Un groupe Pilote et des groupes de travail doivent être mis en place à l'issue de la formation

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé, en proposant de manière concertée, des améliorations techniques, organisationnelles et humaines, en maîtrisant les risques sur lesquels il a possibilité d'agir et en contribuant à la qualité du soin dispensé.

PROGRAMME

Domaine de compétence 1 – Etre capable de se situer en tant qu'acteur des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier

Domaine de compétences 2 – Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

Domaine de compétences 3 – Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort
- Les manutentions basées sur les mouvements naturels du corps humain
- Les manutentions protectrices adaptées à la personne aidée
- L'utilisation des aides techniques préventives

Domaine de compétences 4 – Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

**Durée : 4 jours
28 heures**

De 4 à 10 stagiaires

MODALITES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance théorie/pratique

Charges fictives de
manutention

Grille d'analyse

MODALITES D'EVALUATION

Délivrance d'une attestation individuelle de formation et d'un certificat d'Acteur PRAP 2S à l'issue de la formation sous réserve de réussir aux épreuves certificatives

MOYENS D'ENCADREMENT

Formateur PRAP 2SS certifié et à jour de son recyclage

TARIF

Tarif stagiaire : 948.00€

Tarif groupe : Nous consulter

EN SAVOIR PLUS

www.msaservices-poitou.fr

05 49 43 86 68

formation@msaservices-poitou.fr